

Monsieur le Ministre,

Je me permets de répondre à votre lettre jointe à mon avertissement de l'impôt sur le revenu que je viens de recevoir.

Je ne partage pas votre optimisme sur la réforme de "la retenue à la source" que le gouvernement met en place au premier janvier 2019.

Les motivations que vous indiquez dans votre lettre, loin de me tranquilliser ont plutôt tendance à m'inquiéter.

En tant que retraité, je ne suis pas concerné par le problème de la confidentialité de l'ensemble des revenus de mon foyer fiscal vis à vis de mon employeur. Pour autant cela va poser problème pour nombre de salariés, même la demande d'un prélèvement à taux neutre ne sera pas sans ambiguïté.

Alors que la grande majorité des contribuables ont opté pour le prélèvement mensuel de l'impôt, il aurait été plus simple et moins coûteux pour les finances publiques de rendre ce mode de paiement obligatoire. Mais pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliquer ?

La déclaration de revenus se fera toujours l'année N+1, et ce n'est qu'à partir de cette dernière que sera régularisée la situation familiale, les réductions et crédits d'impôts. Cette restitution du trop versé interviendra ainsi après l'avance de près d'un an, faite par les contribuables.

Vous déclarez vouloir moderniser notre pays comme bien d'autres pays l'ont fait avant nous. Cela est vrai, mais vous oubliez de mentionner que ces pays n'ont pas le même système fiscal que la France.

En effet s'il est facile avec la retenue à la source de recouvrer un impôt proportionnel, cela est beaucoup plus complexe pour l'impôt progressif. Celui-ci impose par différentes tranches les revenus du foyer fiscal en tenant compte de sa composition (on prélève ainsi moins les faibles revenus que les plus gros tout en tenant compte du quotient familial).

La véritable réforme serait-elle cachée ? En voulant faire disparaître l'impôt progressif républicain que nous connaissons, pour mettre en place un impôt proportionnel qui de même que la TVA touche indifféremment de la même façon riche ou pauvre.

Enfin je m'inquiète de voir confier aux employeurs la mission régaliennne de la collecte de l'impôt, vu la difficulté que rencontre déjà l'Etat à recouvrer l'URSSAF et la TVA auprès de ces mêmes employeurs.

Je souhaite pour le pays la réussite de votre réforme, malgré mes doutes et mes inquiétudes sur son impact psychologique et sur sa réalisation technique.

Ces mêmes interrogations semblent avoir été partagées au plus haut sommet de l'Etat.

Je vous prie de croire ? Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux.

PRADY Jean Paul
Secrétaire Général Adjoint UFR-FO
Retraité DGFIP